



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS

1550 Route de La Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS



04.76.65.48.83



04.76.65.47.09



mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/11/2016**

L'an deux mil seize et le 22 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Date de la convocation : 15 novembre 2016

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY Maire, Gérard CHAMPON-VACHOT 1^{er} Adjoint, Gilles RAMEL 2^{ème} Adjoint, Christian BARRAL-BARON, Nathalie CHILLIARD, Richard COLLET, Christophe MABILY, et Céline SCALVINI.

Membre Absente excusée : Madame Angélique RIBOLZI

Secrétaire de séance : Monsieur Richard COLLET

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2016/30

Objet : Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la nomenclature budgétaire M14, lorsque la collectivité fait réaliser des études dans le cadre de futures dépenses d'investissement, ces frais d'études doivent faire l'objet d'un amortissement si elles ne sont pas suivies de réalisation. Dans le cas contraire, ces frais doivent être intégrés à la même imputation budgétaire que les travaux.

Les études concernant les travaux d'accessibilité article 203 pour un montant de 4056,00 €, numéro d'inventaire : Accessibilité doivent être intégrées au compte d'immobilisation soit à l'article 2131

Cet ajustement nécessite de prendre une décision modificative sur le budget 2016 pour affecter des crédits au compte 2131 comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 : Bâtiments publics		4 056,00 €
Total D 041 : Opérations patrimoniales		4 056,00 €
R 203 : Frais études		4 056,00 €
Total R 041 : Opérations patrimoniales		4 056,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications budgétaires telles qu'elles lui ont été présentées

Questions diverses

Espaces verts

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Monsieur Albert DETROYAT au 31 décembre 2016. Il convient donc de faire établir des devis pour les travaux des espaces verts. Il demande si des élus veulent proposer des entreprises à consulter.

Il est donc décidé de contacter les prestataires suivants :

- ENTREPRISE CHRISTOPHE VINOY
- SARL AU BONHEUR DES ARBRES
- 4 à 4 SERVICES
- SAS AGERON BIEVRE ENTRETIEN

Travaux

Les travaux concernant le changement de la porte et des fenêtres de la salle du Conseil Municipal sont terminés.

Téléthon

Monsieur le Maire rappelle la date du Téléthon le 3 décembre 2016 à 12h00. Madame SCALVINI et Madame CHILLIARD proposent pour l'an prochain une animation cidre/crêpes au profit du téléthon pour faire participer plus de monde.

PLUI

Les PLUI disposent de leviers importants pour protéger, préserver et valoriser le patrimoine et les paysages (articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme). Un inventaire et un questionnaire sur les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers du territoire (bâtiment historique, petit patrimoine, fermes patrimoniales, vues...) ont été réalisés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si les élus ont des remarques à formuler sur le tableau d'inventaire du patrimoine bâti ainsi que le tableau de pré-sélection du patrimoine bâti remarquable pour la commune de St Michel de St Geoirs que chacun a reçu par e-mail.

Monsieur Gérard CHAMPON-VACHOT nous fait part de sa dernière réunion concernant les trames vertes et bleues.

Elles contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

La séance est levée à 21h45